

GROUPE



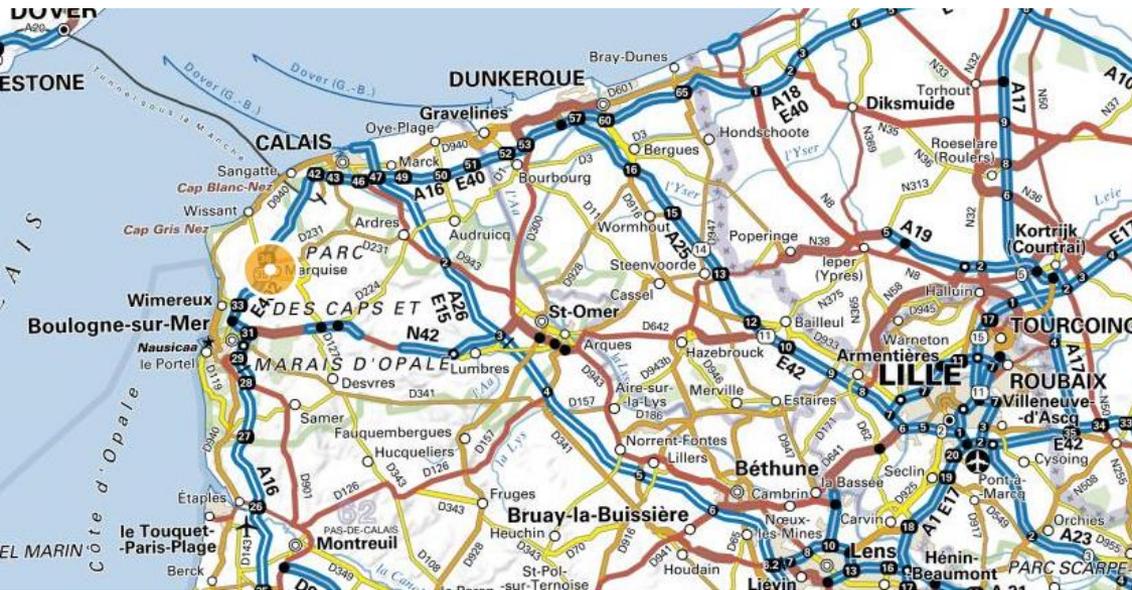
« TERRITOIRES CONSEILS



Approche paysagère, support du Scot et du PLUI

29 mai 2018

Présentation



La communauté de communes de La terre des 2 caps (Pas de Calais) regroupe :

- 21 Communes,
- 22 312 habitants,
- sur 183 Km²

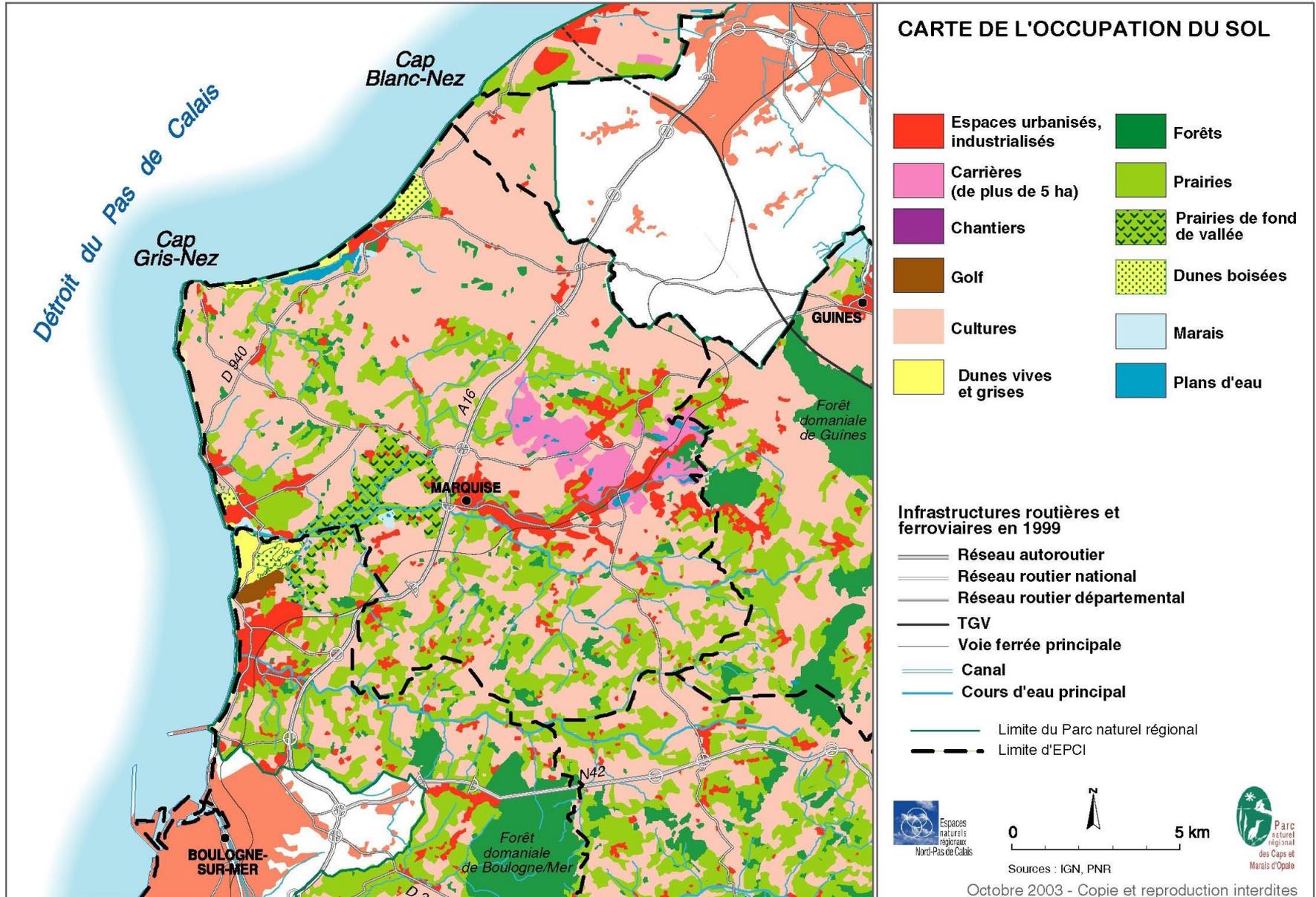
Des enjeux multiples !

Communauté de communes incluse dans le Parc Naturel Régional Cap & Marais d'Opale et présence du Grand Site de France des Deux Caps



Des enjeux multiples !

Un usage de l'espace diversifié



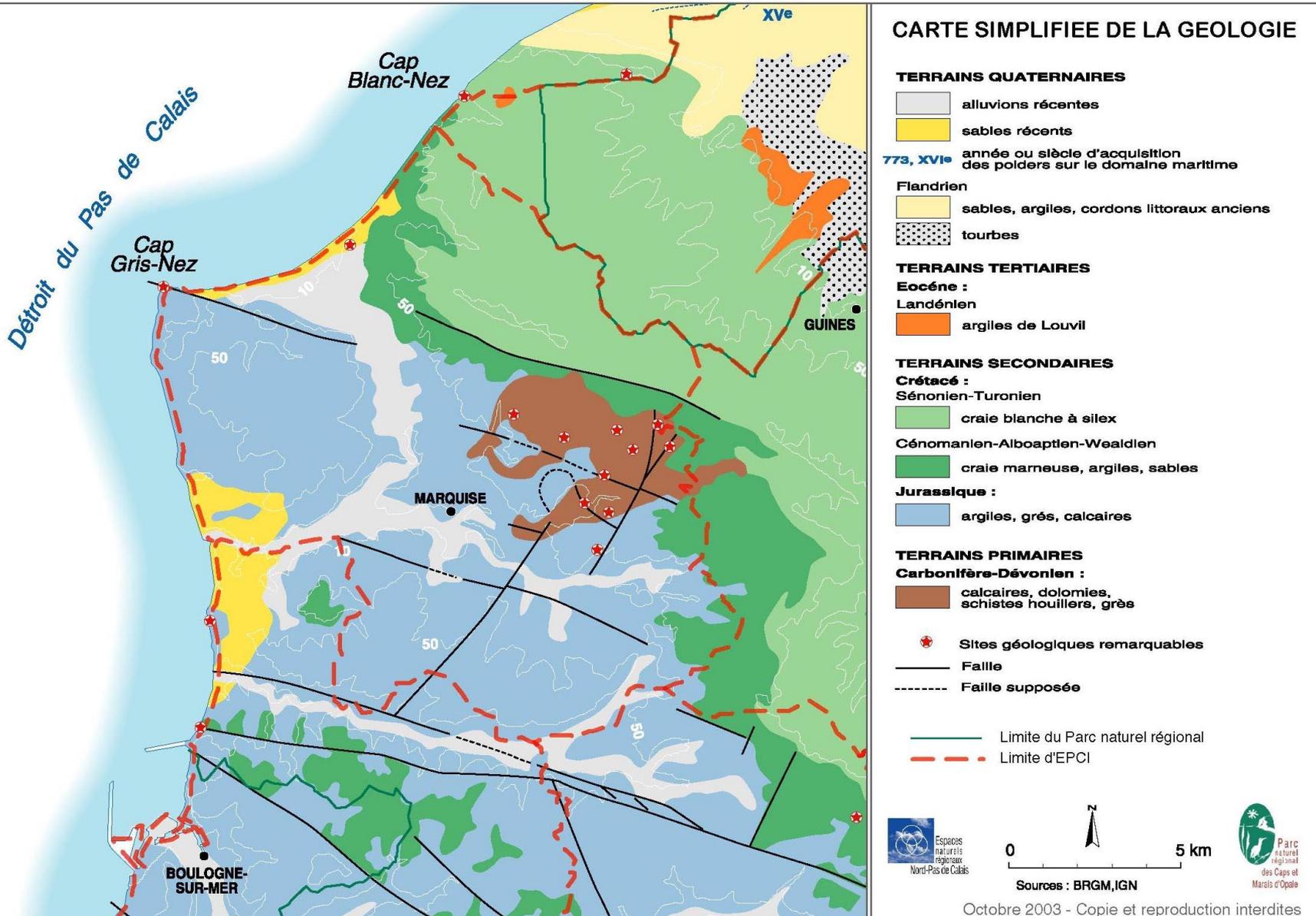
Des enjeux multiples !

L'agriculture



Des enjeux multiples !

Une géologie particulière



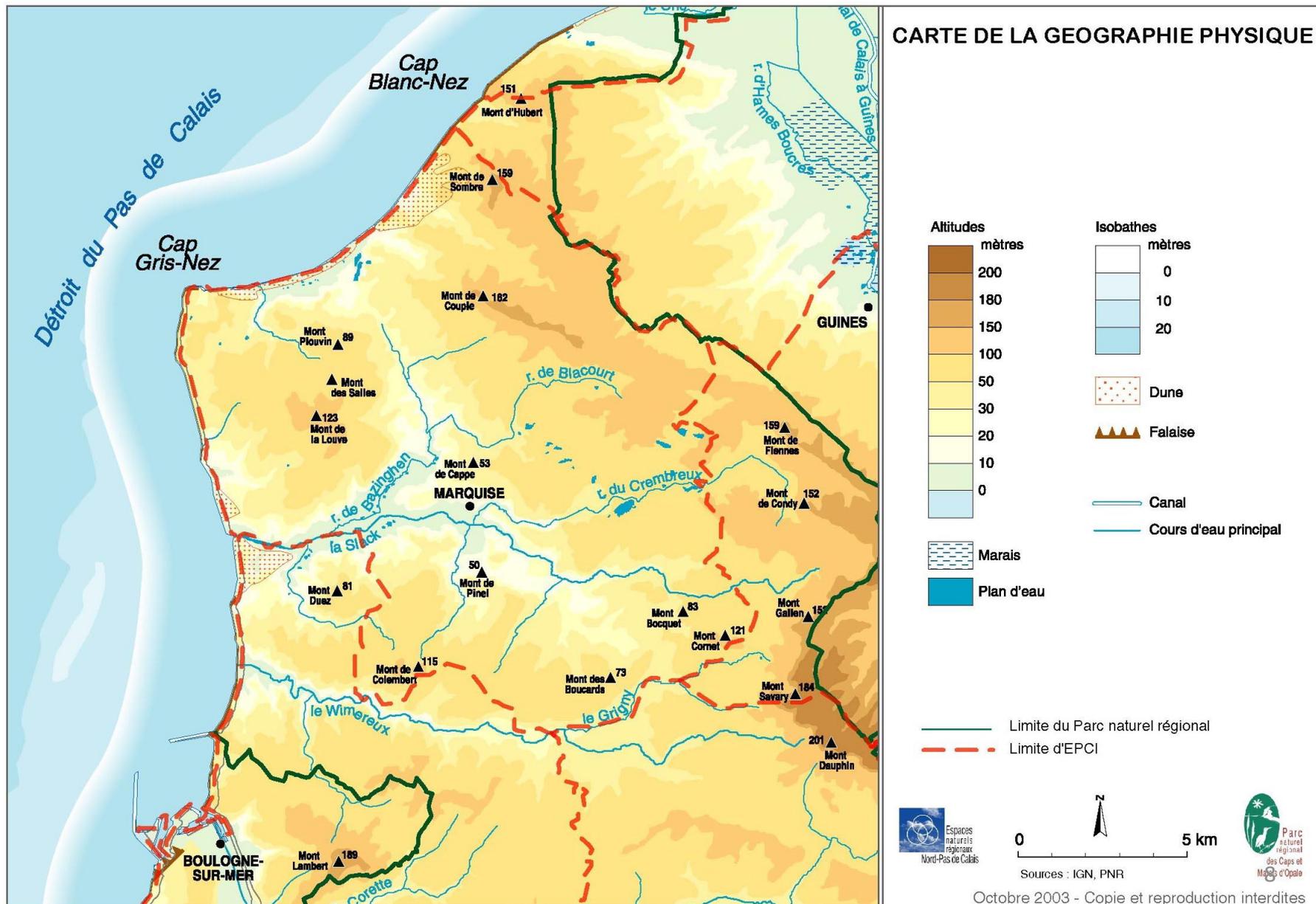
Des enjeux multiples !

Présence d'un bassin carrier



Des enjeux multiples !

Un relief vallonné



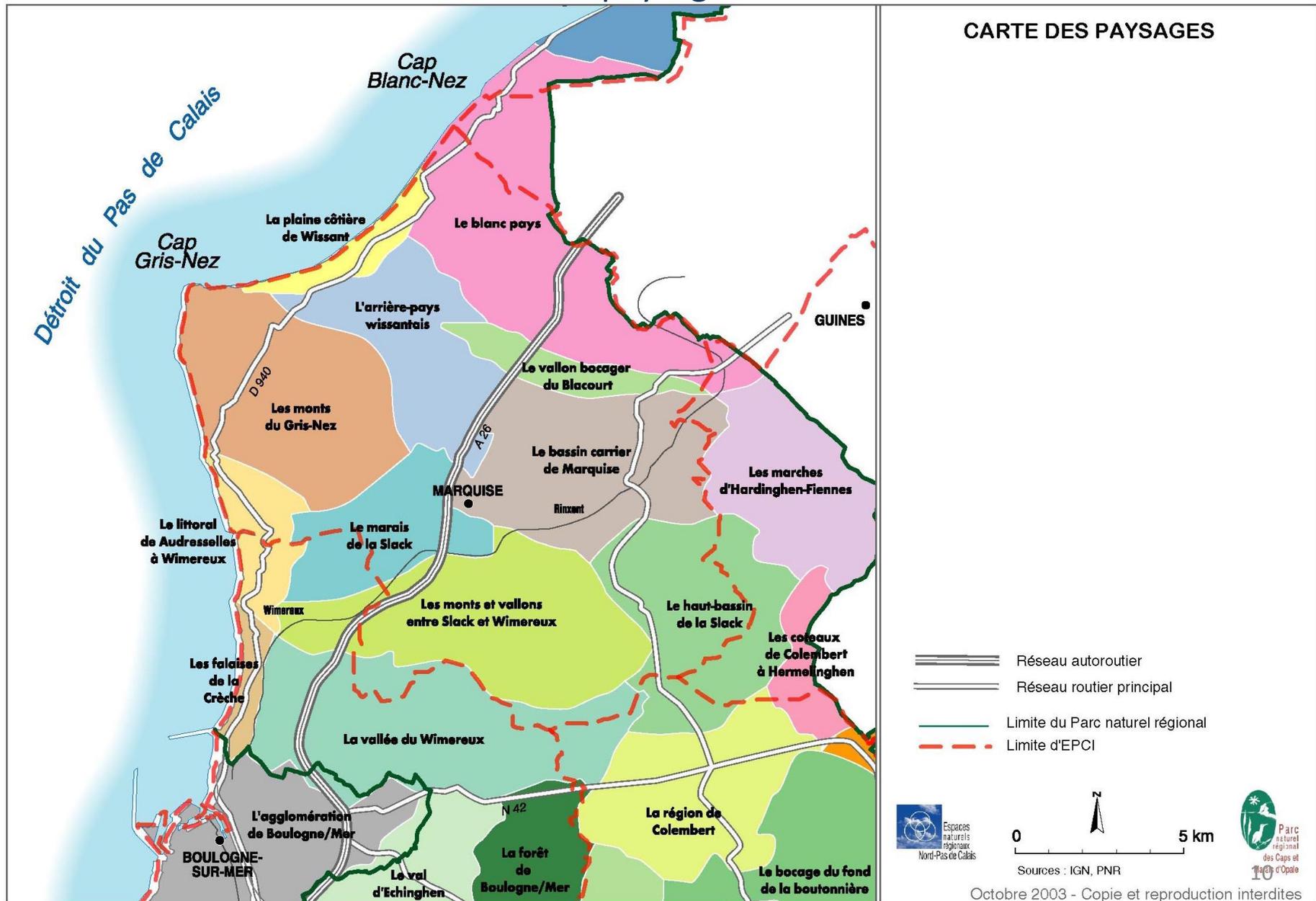
Des enjeux multiples !

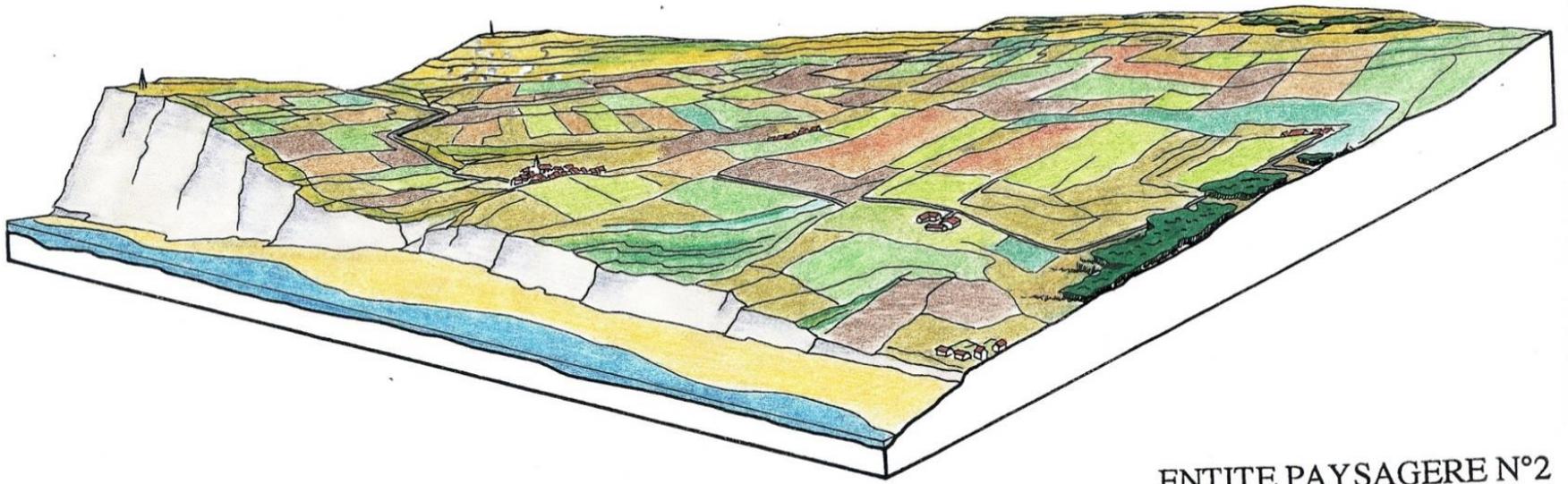
Des nombreux promontoires



Des enjeux multiples !

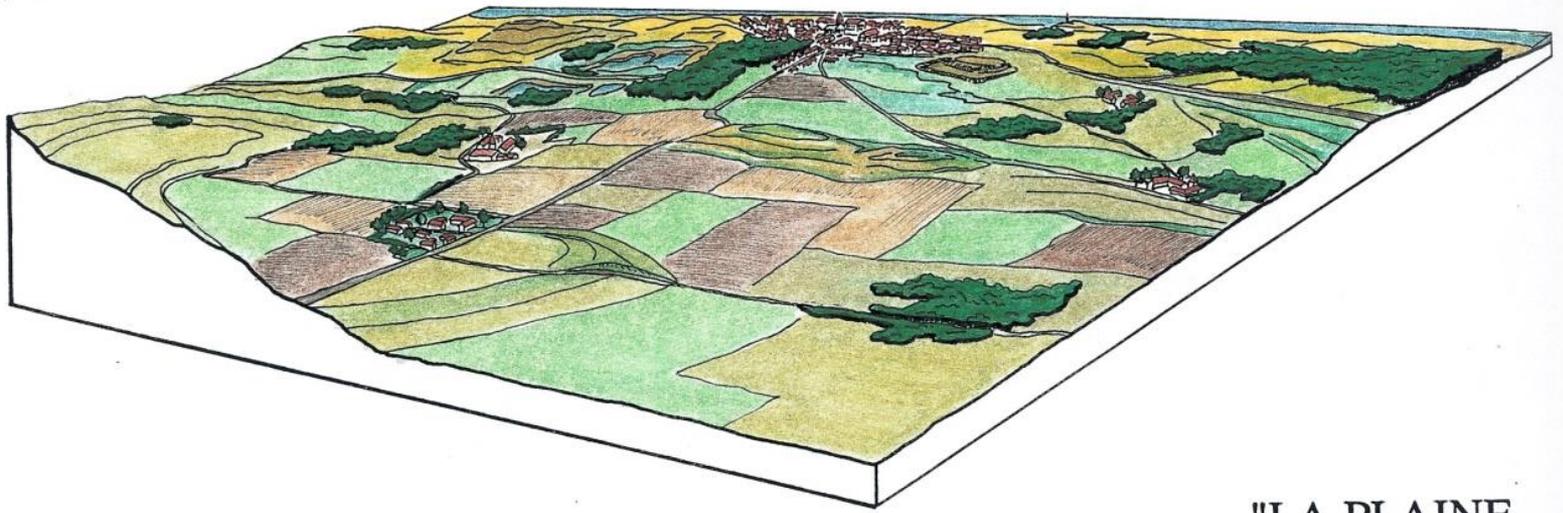
Des paysages variés





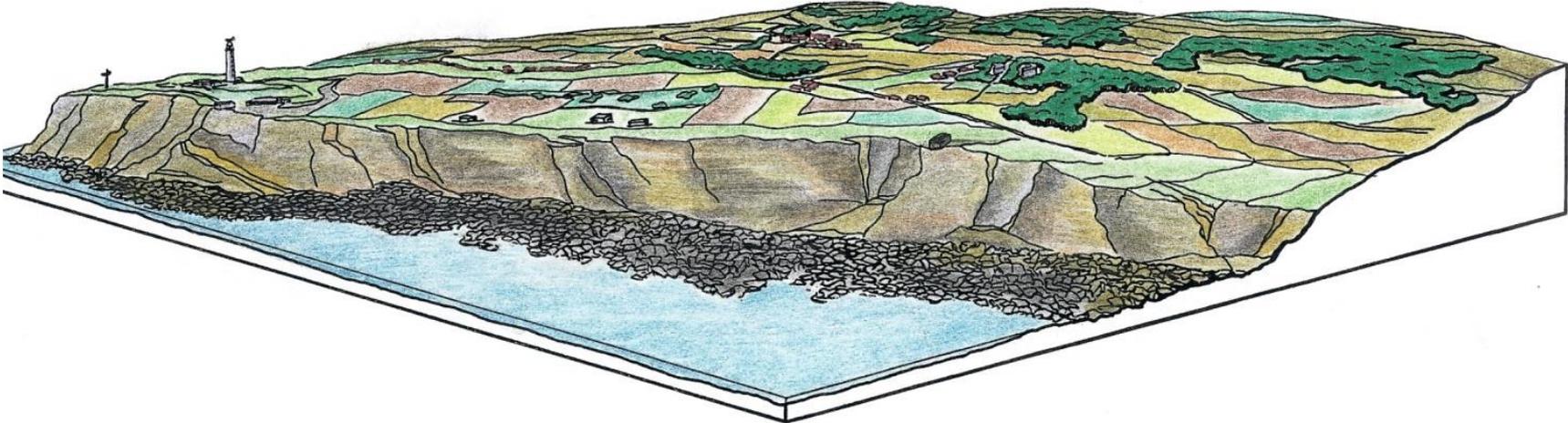
ENTITE PAYSAGERE N°2
"LE BLANC PAYS"





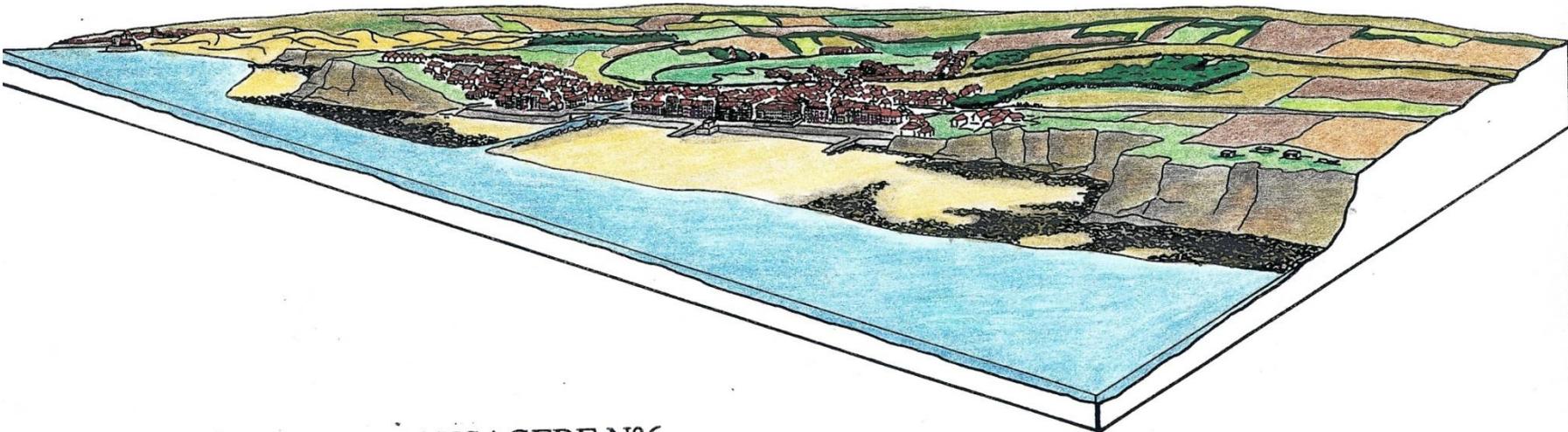
"LA PLAINE
COTIERE DE WISSANT et son arrière pays"





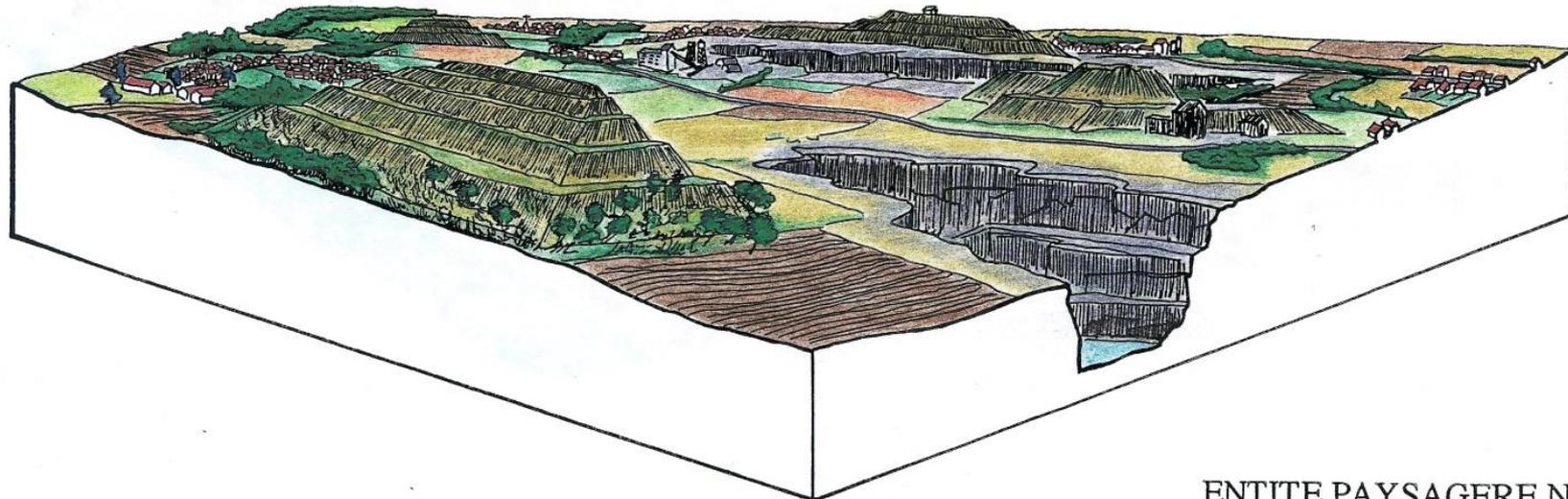
ENTITE PAYSAGERE N°5
LES MONTS DU GRIS NEZ."





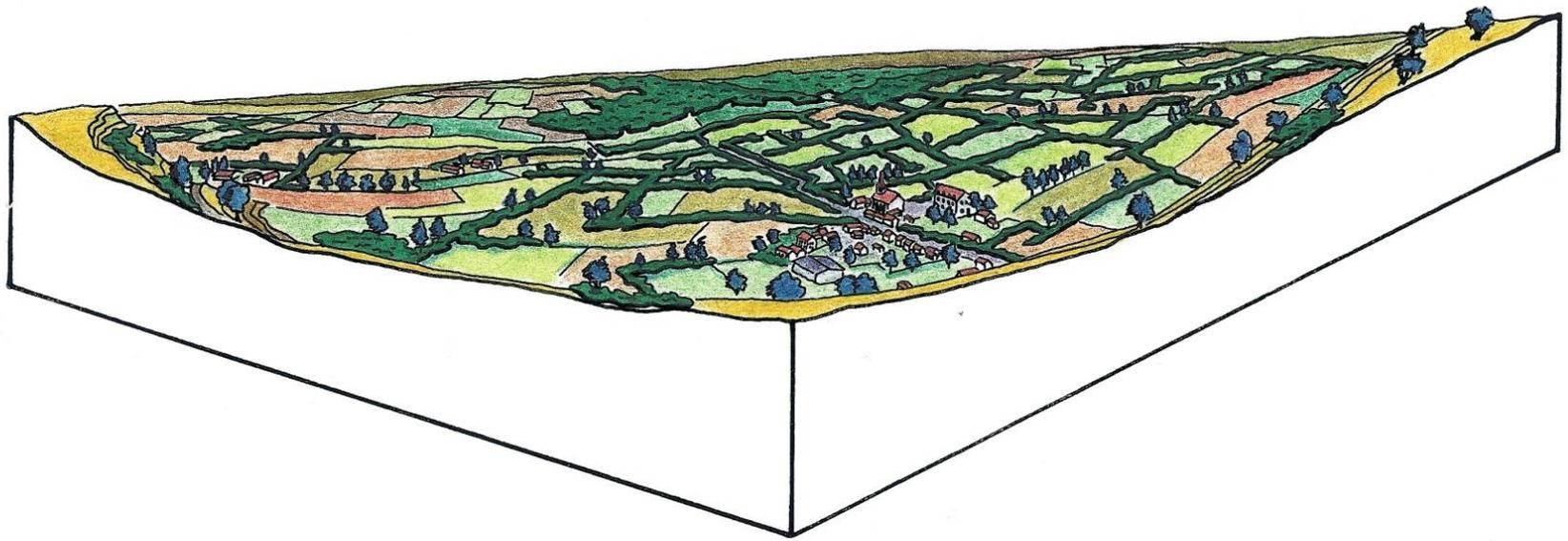
ENTITE PAYSAGERE N°6
"LE LITTORAL DE
WIMEREUX A AMBLETEUSE"



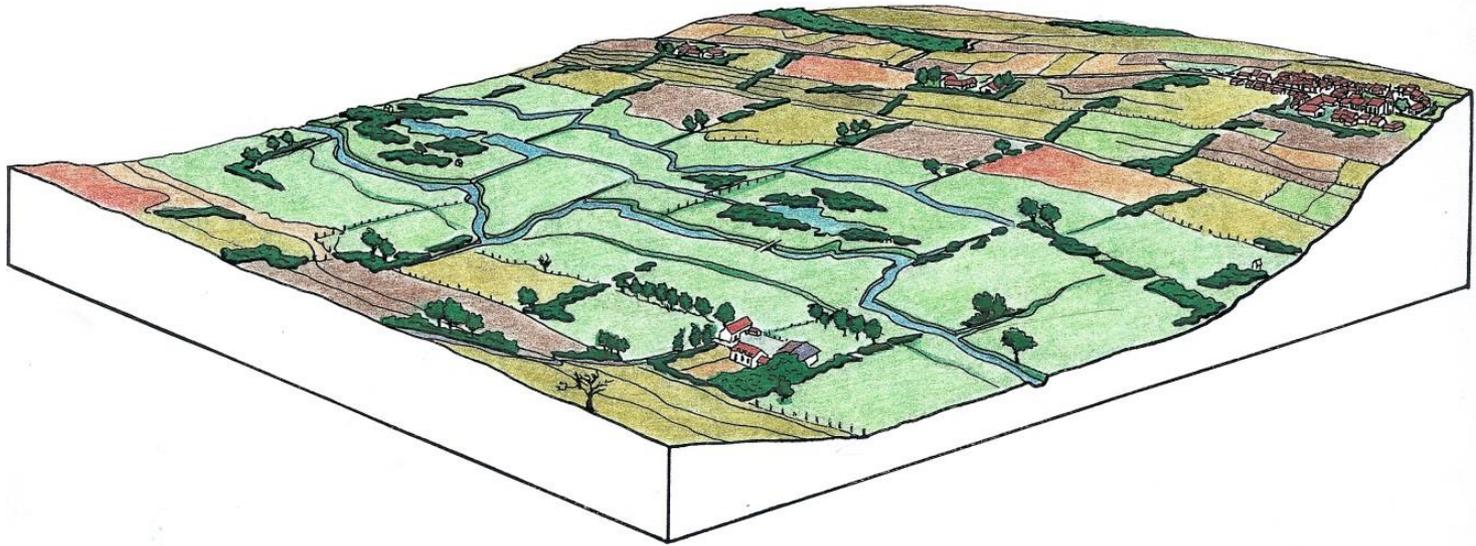


ENTITE PAYSAGERE N°7
"LE BASSIN CARRIER DE MARQUISE"





**ENTITE PAYSAGERE N° 8'
LE HAUT BASSIN DE LA SLACK**



ENTITE PAYSAGERE N° 4
LE MARAIS DE LA SLACK



Des enjeux multiples !

Les paysages du Grand Site des deux Caps

Points de vues, panoramas

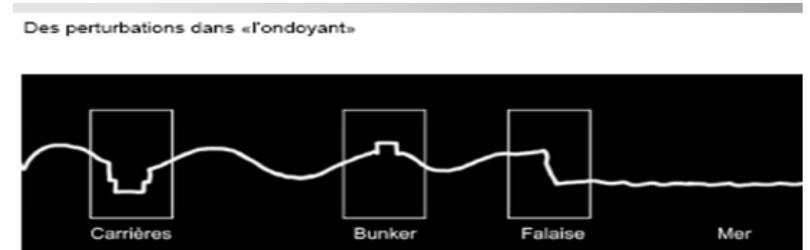
Reliefs, Points hauts, crêtes et basculements



Quelques repères

1994- Signature du protocole d'accord du plan de paysage du Bassin Carrier de Marquise pour 30 ans.

2006 - Etude paysagère réalisée par l'Ecole Nationale Supérieure des Paysages de Versailles :



2008 – Elaboration du cahier de références et de prescriptions paysagères et architecturales:



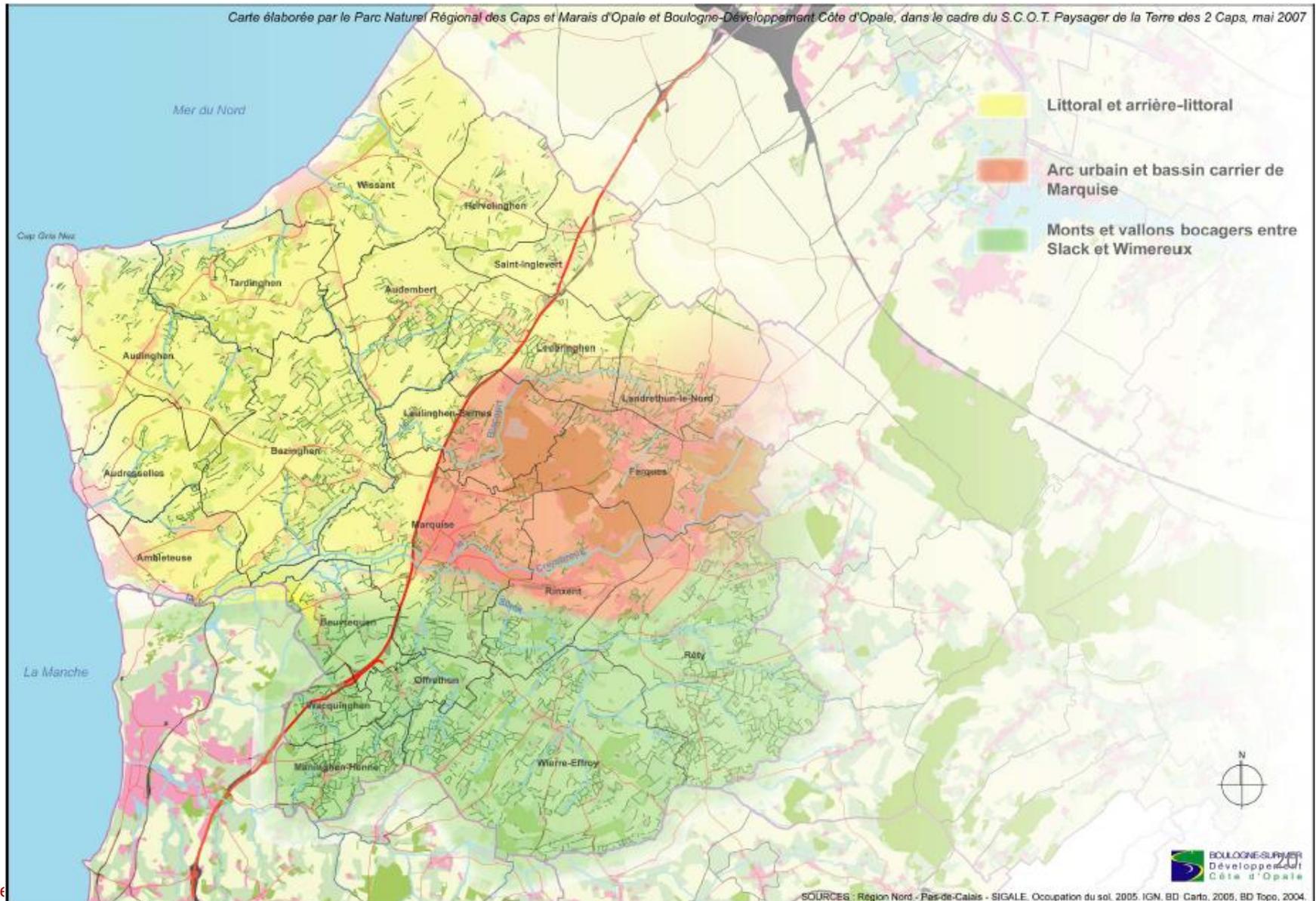
2000 à 2010 : Réalisation d'études paysagères communales en amont de l'élaboration ou de la révision des POS/PLU.

2010 – Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale

2014 – Approbation du PLU Intercommunal

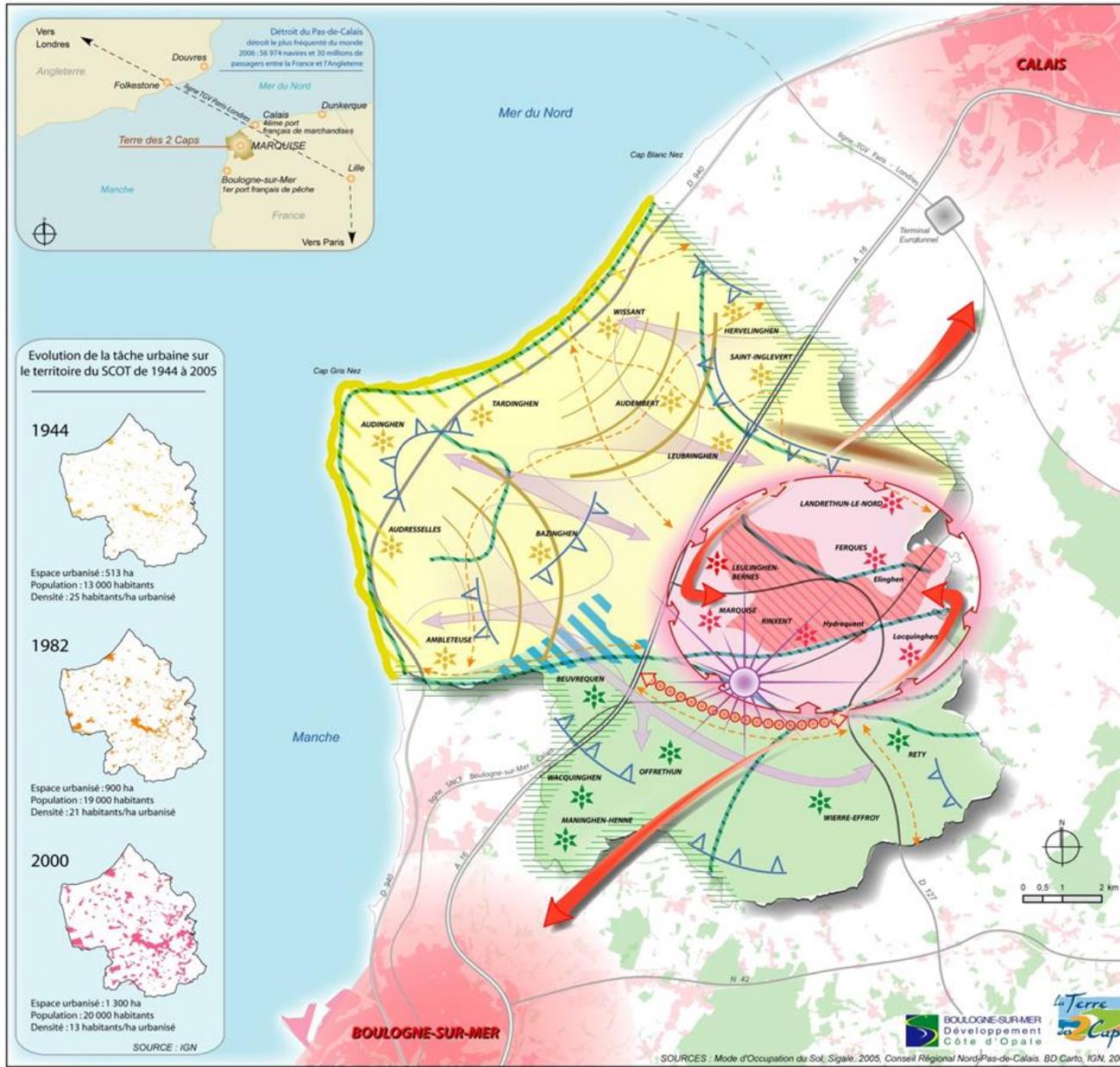
Le SCoT paysager de La terre des 2 caps

Déclinaison de l'étude paysagère de 2006 : Identification des 3 « Grands Paysages »



Le SCoT paysager de La terre des 2 caps

Intégration des enjeux paysagers dans le PADD du SCoT:



Le SCoT paysager de La terre des 2 caps

Intégration des enjeux paysagers dans le PADD du SCoT:

SCOT paysager de la Terre des 2 Caps

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La Terre des 2 Caps : Un territoire à ménager et à partager

Carte de Synthèse

Notre positionnement clé :

entre Calais et Boulogne-sur-Mer



Renforcer le pôle urbain par de nouveaux équipements mis à disposition pour le développement de l'ensemble du territoire



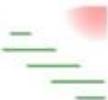
Permettre la concentration urbaine sur l'arc déjà existant



Développer la complémentarité du pôle urbain avec les agglomérations de Boulogne-sur-Mer et de Calais en recherchant l'efficacité d'une mobilité durable



Accompagner l'exploitation du bassin carrier dans le respect et l'esprit de son plan de paysage



Maintenir les zones tampons aux franges de la Terre des 2 Caps pour éviter la continuité urbaine avec les agglomérations voisines

Notre capital à préserver et à valoriser : la qualité environnementale



Maintenir l'identité territoriale des Trois Grands Paysages : Littoral et arrière-littoral, Arc urbain, Monts et vallons bocagers



Mettre en oeuvre la loi Littoral en déterminant la vocation future des différentes portions constitutives du littoral riche et varié de la Terre des 2 Caps
Anticiper et accompagner les risques liés à l'évolution du trait de côte



Accompagner et gérer l'Opération Grand Site National des 2 Caps et s'inspirer de l'esprit pour les communes arrière-littoral



Mettre en place une zone de développement de l'éolien



Confirmer le rôle de bassin de rétention naturel du Marais de la Slack en assurant la qualité des prairies de fauche, gage d'une grande biodiversité



Mettre en oeuvre la Trame Verte et Bleue en pleine collaboration avec les autres collectivités



Prendre en compte et valoriser les principes de covisibilité dans les différents projets du territoire

Notre volonté :

être une terre d'accueil qui développe la mixité



Favoriser les déplacements via la gare Marquise-Rinxent pour développer une plateforme d'échanges multimodale



Rechercher un meilleur équilibre en organisant les flux touristiques en direction du littoral, en renvoyant vers une économie touristique diffuse de l'intérieur



Développer la mixité sociale, en particulier l'offre de logements aidés, afin de répondre à une population à faibles revenus n'ayant pas accès dans leur logement actuel au tout confort



Renforcer l'habitat autour des noyaux existants et éviter le mitage



Maintenir une population locale et favoriser une certaine densité qui assure la préservation des milieux naturels



Créer une voie de contournement pour alléger les centres-villes de Marquise et Rinxent et rompre l'ambiance routière sur cet axe principal en valorisant les modes de déplacements doux



Favoriser les déplacements doux sur le territoire

Le SCoT paysager de La terre des 2 caps

Intégration des enjeux paysagers dans le DOO du SCoT:

2.1.1.2- Préconisations

a. Préserver les cônes de vue et les échappées visuelles :

Les échappées visuelles et axes de vues définissent des espaces où la perception du paysage présente une importance particulière. Il conviendra de prendre en compte dans tout projet d'aménagement ou de construction les axes de vue et échappées visuelles remarquables et les intégrer dans les PLU. Ces derniers devront attirer l'attention sur les projets de constructions de hauteur importante (notamment) pour qu'ils ne puissent pas le cas échéant occulter un des points de vue identifiés, créer de la disharmonie liée à une mauvaise intégration.

b. Limiter l'apparition des boisements à l'origine de fermetures visuelles en :

- Evitant la plantation ou l'enfrichement des parcelles abandonnées par l'agriculture
- Plantant en continuité des massifs boisés existants,
- Trouvant des alternatives au boisement, comme la replantation de haies bocagères (le territoire sans tradition forestière n'a pas vocation à développer une forêt gérée),
- Soutenant les initiatives agricoles innovantes susceptibles de garantir l'ouverture du paysage.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Déclinaison du PLUi depuis le SCoT (lien de compatibilité) : trame des « Grands Paysages » et grands principes paysagers du PADD (*Extrait PADD du PLU*)

2 PADD pour un même territoire mais une seule vision de l'avenir de La Terre des 2 Caps

Avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé en juillet 2010 et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), La Terre des 2 Caps fait le choix de maîtriser son avenir en se dotant d'outils de planification fondés sur une approche globale et prospective définissant des objectifs cohérents et opérationnels.

Le SCoT et le PLUi sont chacun fondés sur un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). La combinaison de ces deux documents constitue pour les élus de La Terre des 2 Caps leur vision de l'aménagement et du développement de leur territoire. Si le PADD du SCoT doit s'appréhender avec un regard global d'une première étape qui a permis la construction collective d'un projet partagé, le PADD du PLUi s'inscrit dans le prolongement de celle-ci et correspond au volet opérationnel de ce projet de territoire.

Il est celui qui encadre les principes et les règles d'application du droit des sols des 21 communes de La Terre des 2 Caps.

Notons que le PADD du PLUi ne présente pas de carte de synthèse. Il est choisi de considérer celle du PADD du SCoT comme seul élément de représentation graphique globale du projet communautaire. Ce choix illustre bien le rôle de chacun des deux documents de planification et leur complémentarité dans l'expression du projet.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Intégration des enjeux paysagers dans le rapport de présentation

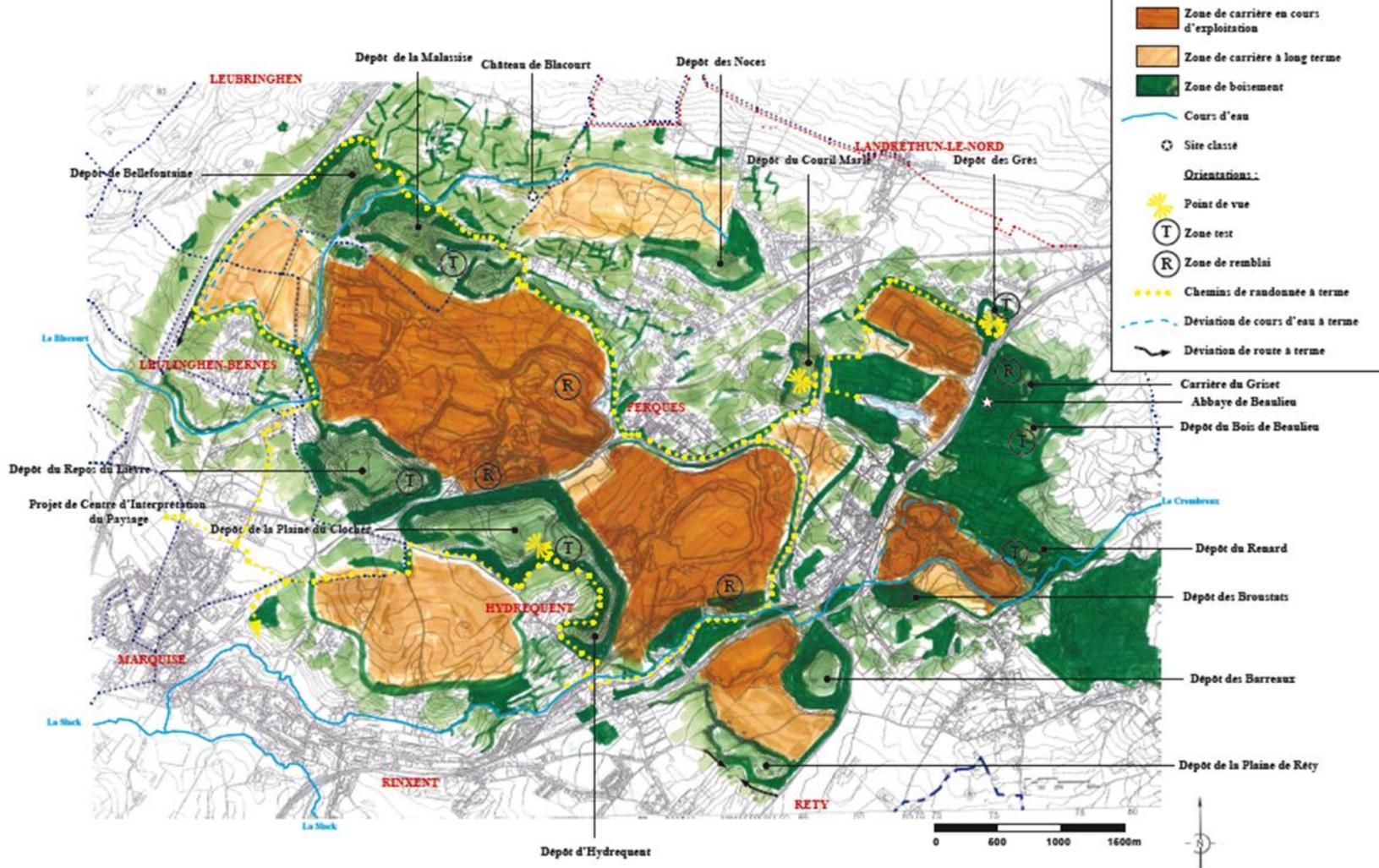
Autre projet : /



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique en lien avec l'actualisation du plan paysager du Bassin Carrier de Marquise et de l'avenant au protocole d'accord signé en novembre 2014

Plan de Paysage 2013



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Photomontage de l'évolution à terme du plan paysager

Etat des lieux 2012



Projection à terme





Merci pour votre attention



GROUPE



Caisse
des Dépôts

TERRITOIRES CONSEILS